

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de  
**Mignovillard**  
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly  
Communailles-en-Montagne

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM\_20160905\_02

### Séance du 5 septembre 2016

**Nombre de  
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 15
- Votants : 15

**Date de la convocation :**  
27 août 2016

**Date d'affichage :**  
9 septembre 2016

L'an deux mil seize, le cinq septembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Stéphane BERQUAND, Nicolas GRIFFOND.

Étaient absents : Anouck FRANÇOIS, Denis VERNEREY.

Mme Anne-Marie MIVELLE a été désignée secrétaire de séance.

---

**Objet : Acquisition du chemin d'exploitation n°32 (p. ZK 136)**

Suite au déclassement de l'impasse du Processionnal voté par le Conseil municipal, il est proposé de remplacer l'emplacement actuel de la voirie communale en acquérant le chemin d'exploitation n°32 (parcelle cadastrée ZK 132), propriété actuelle de l'Association foncière de Mignovillard. Ce chemin d'exploitation est actuellement utilisé très largement comme voirie. Il a d'ailleurs été en partie doté d'un revêtement par la Commune lors des différents aménagements du parking de la salle des sports. Ce chemin dessert également 2 maisons individuelles qui sont sans rapport avec l'exploitation agricole à proximité.

Par délibération en date du 29 août 2016, l'Association foncière de Mignovillard a délibéré favorablement à la cession de ce chemin à l'euro symbolique, les frais liés à la transaction étant à la charge de la Commune.

Aussi, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'acquisition du chemin d'exploitation n°32 (parcelle ZK 136) auprès de l'Association foncière de Mignovillard, à l'euro symbolique et la prise en charge des frais liés à cet achat. Pouvoir est donné à M. le Maire pour accomplir ces formalités.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Florent Serrette".

*Florent SERRETTE*